

COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2023 DU MASTER DE Psychologie  
PARCOURS « Enfant Adolescent »

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
- Vu la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR LETTRES, LANGUES et SCIENCES HUMAINES

ARRETE n°2023-170

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**

**Mention :** Psychologie

**Parcours :** Enfant Adolescent

est fixée comme suit :

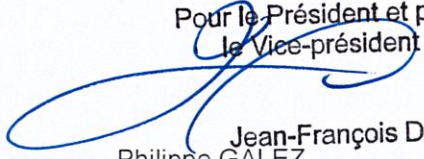
Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Madame Berger Carol, responsable du master « Enfant Adolescent »	MCF, USMB
➤ Madame Anne Denis, directeur des études du master « Enfant Adolescent »	PR, USMB
➤ Madame Anne Lafay	MCF, USMB
➤ Monsieur Boris New	PR, USMB

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR LETTRES, LANGUES et SCIENCES HUMAINES sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR LETTRES, LANGUES et SCIENCES HUMAINES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 21 mars 2023

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

  
Jean-François DREUILLE  
Philippe GALEZ